

<p>Département de la NIEVRE</p> <p>République Française</p> <p>Arrondissement de : NEVERS</p> <p>Commune : POISEUX</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE</b></p> <p><b><u>DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p> <p><b><u>DE LA COMMUNE DE POISEUX</u></b></p> <p>Séance du : 25/11/2022</p>
--	---

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 8

Date d'affichage : 09/12/2022

Date de convocation du conseil : 21/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq du mois de novembre, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr FITY Jean- Louis, Maire.

Etaient présents :

M. FITY Jean-Louis  
Mme BALDACINI Angélique  
Mme COLIN Michèle  
M. LAFARGUE Jérôme  
M. RABIEGA Yann  
M. LONGO Thierry  
M. GUION Wilfrid  
M. de VILLAINES Jean

Etaient absents:

M. GALLET Laurent  
M. JOUSSOT David

Secrétaire de séance : Madame COLIN Michèle

### [DELIBERATION PARTICIPATION GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE : 2022I125DE28](#)

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération du 11 octobre 2013, la participation mensuelle pour les agents de catégorie C est actuellement de 13.71 euros.

Monsieur le Maire propose une revalorisation de ce montant pour le passer à 15 euros, toujours dans le cadre d'une garantie labélisée.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE

du versement d'une participation d'un montant de 15 euros mensuel aux agents catégorie C de la commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le maire,  
Jean-louis FITY.